

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SIGSP DE MALESTROIT
SEANCE 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 avril 2026, le Comité Syndical, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni en salle du Conseil municipal de Malestroit, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (12) :

NOM	Prénom	Commune	Statut
GICQUELLO	Bruno	Malestroit	Titulaire
KERVAZO	Viviane	Malestroit	Suppléante
BOULO	Ludovic	Saint-Marcel	Titulaire
MODICOM	Nolwenn	Saint-Marcel	Titulaire
MARCY	Christelle	Missiriac	Titulaire
TOUZE	Isabelle	Missiriac	Titulaire
ROUX	Patricia	Pleucadeuc	Titulaire
GUE	Thierry	Ruffiac	Titulaire
HOUEIX	Marie-Claude	Ruffiac	Titulaire
PERRET	Morgane	Saint-Laurent-sur-Oust	Titulaire
BRULE	Corinne	Saint-Laurent-sur Oust	Suppléante
HURTEBIZE	Didier	Saint-Congard	Titulaire

Absents ayant donné pouvoir (1) : Loïc BALAC donne pouvoir à Patricia ROUX

Absents excusés (1) : Christelle QUEMARD

Secrétaire de séance : Mme MODICOM Nolwenn est nommée secrétaire de séance.

2026_04_30_02 - Délibération portant sur le vote du compte administratif 2025

M. le Président expose :

Nous allons à présent aborder les finances du Syndicat Intercommunal, avec la présentation du compte de gestion 2025, du compte administratif 2025, de l'affectation du résultat et du budget primitif 2026.

Avant de céder la parole à notre Directeur Général des Services pour la présentation des chiffres, je tenais à exprimer mes sincères remerciements à l'ensemble des membres de la commission des finances, qui se sont pleinement investis dans la préparation de ce budget aux côtés des services de la Ville de Malestroit.

Ce budget est notamment marqué par le projet de réhabilitation du bâtiment Manet, acté en 2025 et dont la première phase est désormais en cours. Ce projet structurant prévoit l'intégration du restaurant scolaire au sein de l'enceinte de l'école, mettant ainsi

fin à la traversée de la route départementale, source de risques et de mobilisation importante de personnel. Au-delà de cet enjeu de sécurité, ces travaux permettront également d'améliorer significativement l'isolation du bâtiment et d'optimiser notre parc immobilier, dans une logique de rationalisation du fonctionnement de l'école et de maîtrise des dépenses qui y sont associées.

Ce projet ambitieux bénéficie du soutien financier de l'État, via la DETR et le Fonds Vert. Ces financements sont désormais sécurisés, le démarrage des travaux dans les délais impartis ayant permis d'en garantir le versement.

Notre Syndicat poursuit par ailleurs son travail de restructuration et de consolidation. Sur ce point, je souhaite attirer votre attention sur une évolution significative concernant le financement des OGE : celui-ci, qui constitue une dépense obligatoire, sera désormais calculé sur la base du coût réel des dépenses obligatoires de fonctionnement, et non plus sur la moyenne départementale comme c'était l'usage jusqu'à présent. Je précise également que les montants qui vous seront présentés diffèrent légèrement de ceux figurant dans les documents joints à votre convocation, des ajustements ayant été apportés au calcul du coût réel dans l'intervalle. Les documents actualisés sont à votre disposition devant vous.

Enfin, une attention particulière devra être portée, au cours de cette année, à la question des appels à financement. Il nous faudra trouver une solution permettant au SIGSP de les émettre dès le début de l'exercice, avant même le vote du budget. En effet, si cette situation a vocation à se résoudre rapidement, la trésorerie du Syndicat est aujourd'hui sous tension en raison du retard pris dans les appels à participation.

Je laisse maintenant la parole à Eflam, notre Directeur Général des Services, pour la présentation détaillée des chiffres, avant de procéder aux votes.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité après vote à main levée :

- *approuve le compte administratif 2025 du SIGSP*

Nolwenn MODICOM
Secrétaire de séance

Bruno GICQUELLO

Président du SIGSP